

Me Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
Avocat associé au Barreau de Marseille
43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.91.37.33.96 - p.vasquez@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

D'UN APPARTEMENT de 52,36 m2, occupé, avec CAVE

**Sis dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13013),
Quartier Saint Just, dénommé «PARC COROT», 130, avenue Corot,**

SUR UNE MISE A PRIX DE CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 euros)

Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères.

VISITE LE MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021 DE 9 H 00 A 10 H 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 18 NOVEMBRE 2021 à 9 h 30

à l'audience de la Chambre des Criées du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée – Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS

MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Lesdits biens sont dans un ensemble immobilier
situé à MARSEILLE (13013), Quartier SAINT JUST,
dénommé «PARC COROT», 130, avenue Corot, à
l'angle de la Traverse Coucou et de la Traverse
Signoret, cadastré :
- Section 888 A n° 54 – lieudit 130 Avenue Corot
- pour une contenance de 97 a 95 ca,
- Section 888 A n° 56 – lieudit 130 Avenue Corot
- pour une contenance de 02 ha 64 a 55 ca,
- Section 888 A n° 75 – lieudit Impasse Signoret
- pour une contenance de 02 a 46 ca,
Soit une contenance totale de 03 ha 64 a 96 ca.

**Le lot numéro QUATRE CENT QUARANTE-
ET-UN (441) :**

L'appartement de type F4, situé au 1^{er} étage,
côté droit de l'immeuble 5 du bloc C, composé
de : entrée, cuisine, salle de séjour, trois
chambres, salle d'eau, WC, placard et penderies,
Et les 193/77.610èmes de la propriété du sol et
des parties communes générales,
Les 146/10.000èmes indivis des parties communes
au bloc C,
Et les 29/1.000èmes indivis des parties communes
spéciales de l'immeuble 5.

**Le lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE-
QUATORZE (474) :**

La cave située au sous-sol de l'immeuble 5 du
bloc C,
Et les 6/77.610èmes de la propriété du sol et
des parties communes générales,
Les 10/10.000èmes indivis des parties communes

au bloc C,
Et les 2/1.000èmes indivis des parties communes
spéciales de l'immeuble 5.

D'après le procès-verbal de description

Maitre Aurélie CROSSE, Huissier de Justice à
Marseille, a établi le 30 avril 2021 le procès-verbal
de description du bien aux termes duquel il
apparaît que le lot n° 441 est un appartement de
type F4.

CHAMBRE N° 1

La pièce est éclairée par une fenêtre à trois battant
couissants, son sol est carrelé, ses murs et
plafonds sont peints.

CHAMBRE N° 2

La pièce est éclairée par une baie vitrée à deux
battants couissants protégée à l'extérieur par un
garde-corps en ferronnerie et des volets de type
persienne.
Le sol est carrelé, les murs sont recouverts de
papier peint et le plafond est peint ; la pièce est
équipée d'un convecteur électrique.

ENTREE

La porte palière est blindée avec serrure sécurisée
à trois points.

TOILETTES

La pièce est borgne ; son sol est carrelé, ses murs
et plafonds sont peints.
Elle est équipée d'un WC avec chasse, cuvette,
abattant et couvercle.

SALLE D'EAU

La pièce est borgne ; le sol est carrelé ; ses murs
sont carrelés jusqu'à hauteur d'homme au niveau
de la douche et peint pour le surplus ; le plafond

est peint.

Elle est équipée d'une douche, d'un meuble bas
avec deux portes, d'un convecteur électrique,
d'un chauffe-eau et d'un placard comprenant le
tableau électrique et le compteur d'eau.

SEJOUR

La pièce est éclairée en second jour par une loggia
latérale à laquelle on accède par une baie vitrée à
double battant couissants, protégé à l'extérieur
par des volets métalliques de type persiennes.
Son sol est carrelé ; ses murs et le plafond sont
peints.

La pièce est équipée d'un convecteur électrique.

SALLE A MANGER

La pièce séparée du salon par une alcôve est
éclairée en second jour par une loggia vitrée à
laquelle on accède par une baie vitrée à deux
battants couissants.

Son sol est carrelé ; ses murs et le plafond sont
peints.

BALCON FERME LATERAL

On y accède depuis le salon ; il est éclairé par
une fenêtre à deux battants encadrés de châssis
fixes.

Son sol est carrelé ; ses murs et le plafond sont
peints.

CUISINE

La pièce est éclairée par une loggia avec châssis
fixe et fenêtre à deux battants.

Son sol est carrelé ; ses murs et le plafond sont
peints.

Elle est équipée de meubles bas et hauts avec
plan de travail et crédence assortis, évier à bac
unique, convecteur électrique.

LOT n° 474 - CAVE :

Il s'agit de la première porte à gauche au sous-sol en descendant de l'escalier, couloir de gauche. Son sol est en béton, ses murs en partie béton et en brique ; son plafond est en béton et sa porte en métal.

Les lieux sont occupés par le débiteur.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface de **52,36 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA

REQUETE DE :

Maître ÉRIC VERRECCHIA, Mandataire judiciaire, domicilié Résidence La Nativité bâtiment D - 47 Bis Boulevard Carnot - 13100 AIX-EN-PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de **Monsieur Joseph Raymond CANO**, maçon, né à Ajaccio (Corse) le 21 mai 1963, divorcé de **Madame Angèle Elisabeth BARTOLO**, sans profession, née à Marseille le 15 juin 1967 suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Marseille le 14 juin 2012 et avec laquelle il s'était marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts le 16 mars 1985 demeurant et domicilié Parc Corot, bâtiment C5, 130, avenue Corot, 13013 MARSEILLE,

En procédure de rétablissement personnel suivant jugement du Tribunal d'Instance de Marseille du 26 juin 2019 (RG n° 11-18-004578) et de liquidation judiciaire du 26 février 2020,

Agissant en vertu d'un jugement rendu par la 4^{ème} chambre Cabinet C du Tribunal Judiciaire de Marseille du 24 mars 2021 signifié suivant acte de la SCP SCARCELLA, Huissiers de Justice à GAP, en date du 22 avril 2021 et actuellement définitif

suivant certificat de non appel délivré par le Greffe de la Cour le 31 mai 2021,

Avant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.37.33.96 - p.vasquez@provansal.eu **TOUTS LES JOURS DE 10 H 00 A 12 H 00 EXCLUSIVEMENT.**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 27 septembre 2021

Me Thomas D'JOURNO
Avocat